



L'Estacade de Capbreton

---

# la lettre

de votre sénateur

Avril  
2025



**EK.**  
Éric Kerrouche

SÉNATEUR  
DES LANDES





# Édito

À moins d'un an du prochain scrutin municipal, Martial Foucault et moi-même avons conduit une enquête pour connaître l'état d'esprit des maires. Celle-ci montre que, à rebours des discours alarmistes, si 28 % des maires ne comptent pas se représenter, 42 % d'entre eux se présenteront de nouveau au suffrage. Ce chiffre est stable par rapport à 2019, mais il reste fortement corrélé à la taille de la commune.

La crise des vocations touche surtout les petites communes, impactées de plein fouet par la baisse de moyens et la hausse des contraintes. Si 70 % des maires des villes de plus de 9 000 habitants sont candidats à leur réélection, ce chiffre tombe entre 36 % et 40 % dans celles de moins de 1 000 habitants.

Le tableau dépeint par cette enquête est celui d'une charge municipale chronophage, usante, insuffisamment reconnue mais où l'on se sent utile, au service des autres. In fine, près de 80 % des maires se déclarent satisfaits de la vie qu'ils mènent.

Si la montée de l'exigence des citoyens n'est pas nouvelle, elle prend un nouveau virage qui se traduit par une montée préoccupante des incivilités à l'encontre des maires et des élus. En 2020, 53 % des maires déclaraient en avoir été victimes. Ils sont désormais 61 % en 2025. Cette exigence se conjugue avec de fortes pressions ou contraintes institutionnelles, principalement financières.

Être maire, c'est aussi un regard personnel sur sa capacité à porter un projet collectif et se montrer résilient face aux épreuves de la fonction. Cette étude confirme le besoin de réponses terre à terre, au plus près des élus, quel que soit la taille de la commune. C'est notamment pour protéger les maires que j'ai porté l'extension du scrutin de liste aux communes de moins de 1 000 habitants, c'est pour les accompagner que nous avons voulu repenser le ZAN, un projet crucial mais mal appliqué, et c'est enfin pour démocratiser cette fonction que j'ai porté et voté, comme l'unanimité du Sénat, pour l'instauration d'un véritable statut de l' élu local.

*Bien sincèrement  
Eric Kerrouche*

## MES FONCTIONS AU SÉNAT

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologistes et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population

# Scrutin de liste paritaire dans toutes les communes : un pas de plus pour la démocratie locale

Le Parlement a adopté la proposition de loi visant à étendre le scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants. Cette loi rentrera ainsi en application aux prochaines élections municipales. C'est un pas de plus pour la démocratie locale.

Face à la crise de l'engagement local, qui se traduit par une double tendance à la baisse du nombre de candidats aux élections municipales et à la hausse du nombre de démissions, le Parlement apporte de nouvelles réponses législatives : d'une part, en mars 2024, la proposition de loi relative au statut de l'élu local et d'autre part, la généralisation du scrutin de liste aux municipales.

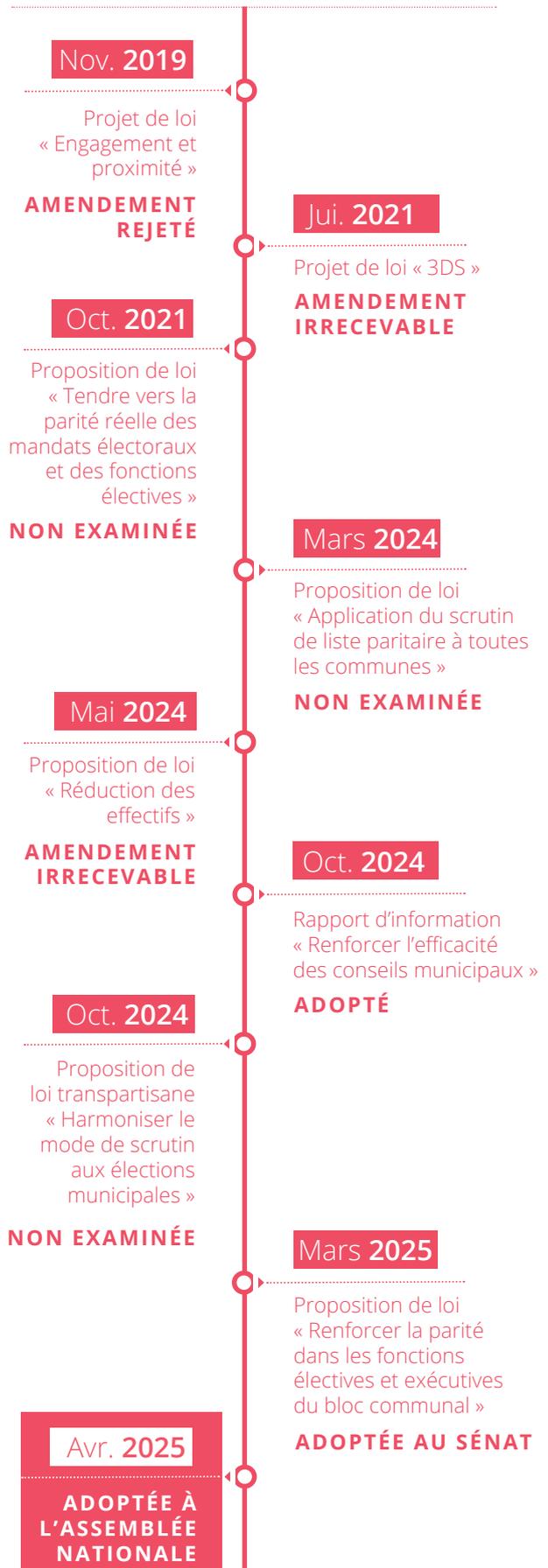
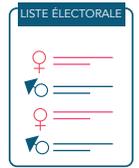
Co-rapporteur de cette proposition de loi, je me félicite de l'adoption de ce texte soutenu de manière unanime par l'AMRF, l'AMF, Intercommunalités de France et le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. À titre personnel, c'est le fruit d'un long combat que je mène depuis 2019.

Cette proposition est profondément démocratique. Le panachage est tout autant injuste que peu lisible : il transforme un vote « pour » en un vote « contre » une personne. À l'inverse, le scrutin de liste va protéger les maires et garantir la cohésion municipale autour d'un projet commun. En outre, il sort ces quelques 25 000 communes d'une « zone blanche » de l'exigence constitutionnelle de parité.

Des dispositions de souplesse ont été prévues pour une adaptation de ce mode de scrutin à la taille de la commune, notamment en permettant une incomplétude des listes de candidats. Je regrette néanmoins que le système de fléchage pour la désignation des délégués communautaires ait été supprimé par un amendement du Gouvernement, alors qu'il permet aux électeurs de savoir qui siègera au sein de l'intercommunalité.



Mes initiatives pour la mise en place du **SCRUTIN DE LISTE DANS TOUTES LES COMMUNE**



# Finances locales : rétablir les faits

Les budgets de l'État et de la Sécurité sociale ont été adoptés à titre définitif en février 2025. En dépit de négociations exigeantes, ce budget est mauvais et ne répond pas aux besoins des territoires qui vont contribuer à hauteur de 7,4 Mds€ au redressement des finances publiques. Les dernières annonces en matière budgétaire laissent présager que le PLF 2026 sera encore pire.

Contrairement aux affirmations du Gouvernement, la participation des collectivités au redressement des finances publiques ne s'élève pas à 2,2 Mds€, mais bien à 7,4 Mds€. De même, il n'y a pas de dérapage budgétaire de 16 Mds€ des collectivités, chiffre que le Gouvernement est bien en peine d'expliquer.

S'il y a une hausse des dépenses des collectivités, c'est en raison de plusieurs facteurs extérieurs : inflation, augmentation de 5 % de la masse salariale (dont 90 % relèvent des décisions de l'État) et augmentation de 340 % du prix de l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les dépenses d'investissement ont elles augmenté de 5,4 Mds€ et cela ne peut qu'être positif pour la transition écologique et le soutien à l'économie de proximité.

En réalité, le déficit public est principalement causé par celui de l'État : sur les 6,1 points de PIB en 2024, 5 relèvent de l'État. La dette des collectivités reste inférieure à 9 % du PIB depuis 1995. Alors que l'État cherche désespérément les dizaines de milliards pour combler son déficit, il s'est privé de 50 Mds€ de recettes notamment par la suppression des impôts locaux, tout en ne tenant pas sa promesse de compensation à l'euro près. À cela, s'ajoutent les 71 milliards de perte cumulée de la DGF depuis 15 ans, sans aucune conséquence pour la lutte contre le déficit.

In fine, l'imprévisibilité budgétaire dans laquelle le Gouvernement laisse les collectivités locales les oblige à se concentrer sur les moyens de pallier les coupes budgétaires au lieu d'investir dans le développement de leur territoire, à l'heure où les crises nous obligent à nous adapter.

## Plus de 7 Mds€ de coupes budgétaires subies par les collectivités



**1 Md€** - DILICO : ponction sur plus de 2000 collectivités

**1,2 Mds€** - Gel de l'augmentation de la fraction de TVA due aux collectivités

**1,35 Mds€** - Baisse drastique du Fonds vert

**1,4 Mds€** - Augmentation de 3 points des cotisations CNRACL (+point non compensé)

**487 m€** - Variables d'ajustement : FDPTP et DCRTP (taxe professionnelle)

**350 m€** - Baisse en volume de la DGF

**150 m€** - Baisse de la DSIL

**20 m€** - Baisse en volume de la DETR

**200 m€** - Suppression de crédits du Plan vélo

**47 m€** - Suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires

**30 m€** - Baisse des crédits Politique de la Ville

**700 m€** - Baisse des financements de l'AFITF

**130 m€** - Prélèvement sur les Agences de l'eau

**60 m€** - Relèvement du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles

**6 m€** - Baisse des ressources de l'Agence nationale du sport

**5 m€** - Suppression du plan de lutte contre les violences faites aux élus

## Proposition de loi TRACE : une occasion manquée

Face aux difficultés de mise en œuvre du ZAN, et en dépit de la loi « ZAN2 », la majorité sénatoriale a présenté une proposition de loi visant à assouplir les mesures de réduction de l'artificialisation. Ce texte passe malheureusement à côté des véritables attentes des élus : un accompagnement dédié et une adaptation de la fiscalité.

Le texte adopté au Sénat acte des mesures importantes : report du calendrier d'adaptation des documents d'urbanisme, décalage de la période intermédiaire à 2024-2034, mesure de l'artificialisation par la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cependant, les élus locaux déjà engagés dans une

démarche de sobriété foncière attendent de la stabilité. En supprimant l'objectif national intermédiaire de réduction de 50 % de la consommation d'espace et en donnant la possibilité de s'écarter des enveloppes foncières fixées par les régions, ce texte a surtout ouvert la voie à des inégalités territoriales et une insécurité juridique pour les élus locaux.

De notre côté, nous avons défendu une trajectoire nationale équitable. Soucieux de lever les blocages qui persistent, nous avons obtenu certaines avancées, telles que l'expérimentation d'un diagnostic de la qualité et de la santé des sols préalablement à la révision des PLU/PLUi ou la prise en compte des projets favorables à la transition écologique dans les critères de territorialisation des enveloppes foncières.

## Loi de régulation des meublés touristiques : des outils pour les maires

Dans un contexte général de crise du logement, l'explosion des meublés de tourisme du type Airbnb, favorisée par une fiscalité très avantageuse, provoque une pénurie de logement et de loyers abordables. Il fallait donner des outils aux maires pour agir.

En novembre 2024, la loi initiée par le député socialiste Iñaki Echaniz a enfin été promulguée. Elle permet de freiner la transformation de résidences principales en location de meublés touristiques et de favoriser le retour de ces biens dans le marché locatif traditionnel, sans toutefois altérer le développement des territoires touristiques.

Cette loi est une première étape. Les groupes parlementaires socialistes poursuivent leur mobilisation pour améliorer l'accès de tous à un logement digne et durable.

### MESURES PRINCIPALES

#### Meilleure régulation et fiscalité plus juste

Généralisation d'un numéro d'enregistrement obligatoire pour mettre son bien sur une plateforme

Possibilité pour les maires de fixer des quotas de meublés touristiques

Possibilité de créer des zones réservées aux résidences principales

Extension progressive du DPE obligatoire pour les locations à vocation touristique

Un régime fiscal égalisé entre location courte et longue durée

#### Lutte contre les fraudes et abus

Possibilité pour les communes d'abaisser de 120 jours à 90 jours la durée maximale de location

Possibilité pour les maires d'infliger des amendes administratives de 10 000€ à 20 000€

Création d'une responsabilité des plateformes en cas de fraude

## Agriculture : être à la hauteur des vrais enjeux

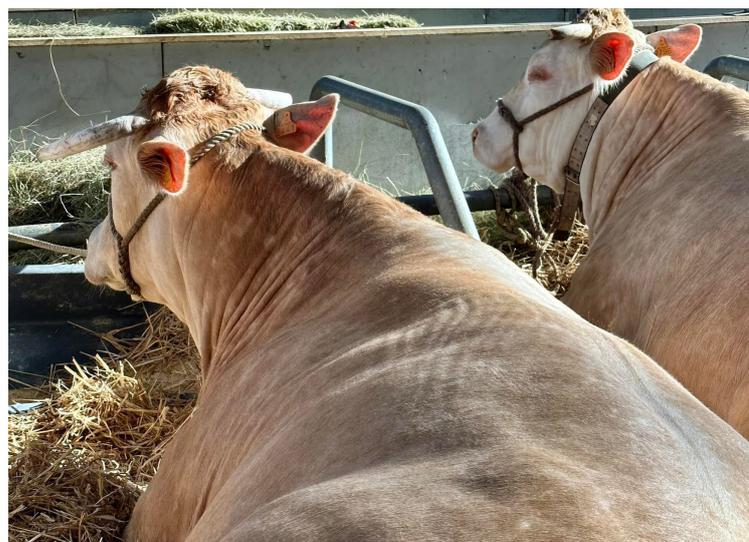
Avec Monique Lubin, nous avons échangé avec les syndicats agricoles pour mieux comprendre les difficultés et les attentes des agriculteurs en amont des élections des chambres d'agriculture qui se sont tenues au mois de janvier.

Au Sénat, avec le groupe Socialiste, nous avons défendu une agriculture durable et un revenu digne pour nos agriculteurs. Nous nous sommes donc logiquement opposés au projet de loi d'orientation agricole (LOA) et à la proposition de loi visant « à lever les contraintes du métier d'agriculteur », estimant que ces textes ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Suite à sa saisine parlementaire, le Conseil constitutionnel a prononcé une non-conformité partielle à la Constitution de la LOA. Près d'un tiers des articles a été censuré totalement ou partiellement. C'est le cas de l'article 2 et de son principe contesté de « non-régression de la souveraineté alimentaire », qui consiste à garantir que les politiques alimentaires et agricoles ne diminuent pas les droits et les capacités des citoyens à déterminer leur propre système alimentaire, ou encore, de l'article 48 visant à exclure les piscicultures du régime d'autorisation ou de déclaration applicable aux installations, ouvrages, travaux et activités (« IOTA »), en raison de leurs effets sur le milieu aquatique et la ressource en eau.

Nous nous sommes aussi opposés à la suppression annoncée de l'Agence bio qui mettrait en péril l'ensemble de la transition écologique et agricole en allant totalement à contre-sens des enjeux actuels.

Sur un autre plan, nous défendons par ailleurs la filière photovoltaïque face à l'arrêté annoncé par le Gouvernement qui risque d'affecter négativement l'ensemble des acteurs du secteur - dont les agriculteurs - pour lesquels le solaire peut représenter un complément de revenu non négligeable.



## NOS 10 PROPOSITIONS

- Garantir un revenu agricole digne —
- Initier une réforme en profondeur des modalités d'attribution des aides de la PAC —
- Appliquer strictement et renforcer les lois EGALIM —
- Mettre en place immédiatement des clauses miroirs au niveau européen —
- Instaurer un moratoire sur l'ensemble des accords de libre-échange en cours de négociation —
- Faire une grande loi foncière —
- Engager une grande planification agroécologique —
- Accélérer la reconnaissance et la valorisation des services rendus par notre agriculture pour nos écosystèmes —
- Mettre en place des simplifications administratives sans renier nos engagements en matière environnementale —
- Reconnaître les sols vivants au patrimoine commun de la Nation



## Accompagnement des acteurs locaux : servir de relais au territoire

L'appui des collectivités dans leurs démarches auprès des représentants de l'État occupe une partie importante du travail en circonscription. J'accompagne quotidiennement les élus pour faciliter la réalisation de plusieurs projets sur le territoire et le dialogue entre les différents acteurs.

Avec Monique Lubin, nous œuvrons aussi pour une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux dans la construction de la loi. Plusieurs acteurs locaux nous ont fait remonter des difficultés importantes concernant l'application de l'objectif ZAN qui fait actuellement l'objet d'une proposition de loi adoptée au Sénat et désormais soumise à l'Assemblée nationale.

De même, à la suite de la saisine d'un collectif d'amiantés, nous avons déposé une question écrite sur les risques sanitaires potentiels de la présence d'amiante dans le réseau d'eau potable national.

## Chasse : préserver les traditions

Après plusieurs mises en demeure, la Commission européenne a saisi la Cour de justice de l'UE, estimant que la France ne respecte pas les dispositions du volet chasse de la directive « Oiseaux ». L'argumentation fournie par le Gouvernement français n'a vraisemblablement pas convaincu les instances européennes de la sélectivité des techniques de chasse traditionnelles.

Avec Monique Lubin, nous avons interpellé le Gouvernement au travers d'une question écrite l'informant des résultats d'une expérimentation menée par les fédérations de chasse des Landes et des Pyrénées Atlantiques sous l'autorité du préfet. Sur cinq installations visant à mesurer la sélectivité des pantes et des matoles, aucune capture accidentelle n'a été observée.

À l'initiative de l'ensemble des parlementaires landais, nous avons sollicité un entretien auprès de la ministre de la Transition écologique pour échanger sur les démarches engagées par le Gouvernement auprès des instances européennes visant à défendre cette chasse traditionnelle.



## Échanges avec les élus

1<sup>er</sup> AVRIL

**Séminaire en visioconférence avec les maires landais**

3 AVRIL

**Recontre avec les élus de la Communauté de communes du Pays Morcenais**

Monique Lubin et moi-même avons organisé un webinaire avec les maires du département et une rencontre avec les élus de la Communauté de communes du Pays Morcenais, les 1<sup>er</sup> et 3 avril 2025. Ces temps d'échanges ont permis de faire un point sur la démocratie locale dans la perspective de 2026.



### ATELIERS LÉGISLATIFS

➔ **PARLONS TERRITOIRES !**

Animés par Monique Lubin et Éric Kerrouche  
sénatrice et sénateur des Landes



## QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

**21**  
mars  
2025

**LABENNE**

Anniversaire LEA  
20 ans de la régie  
municipale des eaux

**15**  
mars  
2025

**ST PAUL-LÈS-DAX**

Assemblée générale  
de l'Association des Maires  
des Landes (AML)

**7**  
mars  
2025

**DAX**

Comité de suivi environnemental  
pour l'interconnexion électrique  
entre la France et l'Espagne  
par le Golfe de Gascogne

**21**  
février  
2025

**ST MARTIN-DE-SEIGNANX**

Inauguration du centre  
technique municipal et  
intercommunal

**7**  
février  
2025

**ST PAUL-LÈS-DAX**

Présentation  
de la future  
centrale photovoltaïque

**1**  
février  
2025

**PONTONX**

Conférence territoriale  
organisée par  
le Département

## RETOUR EN IMAGES SUR LES CÉRÉMONIES DES VŒUX DE JANVIER

Tout au long du mois de janvier, j'ai eu le plaisir d'assister à de nombreuses cérémonies de vœux organisées par les communes et intercommunalités. Ces moments privilégiés m'ont permis d'échanger avec de nombreux élus et acteurs locaux.

## ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Visite de l'entreprise DRT  
CASTETS (mars 2025)

Échanges avec l'Association France  
Palestine Solidarité  
ST MARTIN-DE-SEIGNANX (février 2025)

Visite de l'entreprise Evotech  
ST GEOURS-DE-MAREMNE (février 2025)

Échanges avec des représentants de la  
Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)  
PERMANENCE (février 2025)

Rencontre avec les responsables de  
l'entreprise Verso Energy  
PARIS (février 2025)

**EK.**

Éric Kerrouche  
Sénateur des Landes

**AU SÉNAT**

15 rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 6  
☎ 01 42 34 37 13

**DANS LES LANDES**

110 rue des Pêcheurs  
40130 Capbreton  
☎ 05 58 35 23 40

✉ e.kerrouche@senat.fr

erickerrouche.fr



Jeanne Coutière  
Maire de Maillères  
— suppléante —